

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 28 novembre 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	21 novembre 2022	22 novembre 2022
23	18	18 + 5		

**Délibération 2022\_10\_01 : Attribution de l'indemnité de Maire au premier adjoint lors de la vacance du Maire.**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 28 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Jackie ALBERT, Premier Adjoint, sur la convocation qui leur a été adressé par le Premier Adjoint.

**Membres présents :** Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Jean François MALTERRE, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

**Membres absents non représentés :**

**Membres absents représentés :** Micheline SIMONNEAU (donne pouvoir à Fanny GRIMAUD), Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON), Rémi GROLAUD (donne pouvoir à Colette PARONNAUD), Walter GARCIA (donne pouvoir à Isabelle DUMONT), Christèle ROBLIN (donne pouvoir à Jackie ALBERT)

**Secrétaire de séance :** Sandrine GUIBERT

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-17 et L2123-24,  
**Vu** le décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 et notamment son article 3,  
**Vu** la délibération n°30082021-043 du 30 août 2021 portant sur les indemnités de fonction au Maire et aux adjoints,

**Considérant** la lettre de Monsieur le Sous-Préfet reçue en mairie en date du 16 novembre 2022 acceptant la démission de Monsieur Walter GARCIA de ses fonctions de Maire,

**Considérant** que l'intéressé a été notifié le jour même,

**Considérant** que Monsieur Jackie ALBERT a assuré les fonctions de Maire du 16 au 28 novembre 2022,

**Considérant** que Monsieur Walter GARCIA percevait une indemnité de 35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Monsieur Jackie ALBERT sollicite l'assemblée délibérante pour percevoir l'indemnité attribuée par le Conseil au Maire durant la période du 16 au 28 novembre 2022 soit 13 jours.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **donne** acte au rapporteur des explications entendues,
- **approuve** le versement de l'indemnité de 35% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique – indice 1027 majoré 830 à M. Jackie ALBERT pendant la période du 16 au 28 novembre 2022 soit 13 jours.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**TELETRANSMIS AU CONTROLE DE  
LEGALITE**

Sous le N° 017 – 200080091 – 20221128 –  
2022\_10\_01 \_\_\_\_\_ -- DE

Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : 30/11/2022

Rendu exécutoire le 30/11/2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.  
Pour extrait conforme.  
SAINT-PIERRE-LA-NOUE  
Le 29 novembre 2022.

Le Premier Adjoint

Jackie ALBERT

